

COMPTE RENDU SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

Du 26 octobre 2012

L'an deux mil douze, le 26 octobre à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Montmorin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Gérard GUILLAUME, Maire.

Date de convocation : 19 octobre 2012.

Présents : Tous les membres du Conseil Municipal en exercice, sauf :

M. Eric PIREYRE qui a donné procuration à M. André RONGERE.

M. BARTHELEMY Michel qui a donné procuration à M. GUILLAUME Gérard.

M. LAMARTINE Sylvain qui a donné procuration à M. François FUSTIER.

Mme CASSAGNE Christelle qui a donné procuration à Mme ROUSSET Michelle .

Absent : M. Mathieu CUZIN

Secrétaire de séance: M. Nicolas ALEXANDRE

Après lecture, le compte rendu de la séance du 20 septembre 2012 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour. Le point n°6 : Rapport d'activité du SIEG du Puy-de-Dôme sera reporté à une séance ultérieure, et de le remplacer par le programme projet Ecole. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette modification.

1 – Fusion des Communautés de Communes Billom-St Dier et la Vallée du Jauron et Rapport d'activité

Le schéma départemental de coopération intercommunale prévoit que les différents Conseils Municipaux se prononcent dès à présent sur cette future communauté de communes ; Le Conseil Municipal a décidé :

A l'unanimité des membres présents et représentés :

- Que le périmètre de la fusion soit celui des 21 communes figurant sur l'arrêté préfectoral du 12/09/2012,
- Entérine le projet de statuts annexé au courrier préfectoral du 13 septembre 2012
- Désigne les délégués suivants pour représenter la commune de Montmorin :
 - ◆ Délégués titulaires : M. Gérard GUILLAUME, Mme Michelle ROUSSET
 - ◆ Délégués suppléants : M. François FUSTIER, M. Pierre CONRAUX

Monsieur le Maire présente les deux propositions de nom pour la future communauté :

1 – Pays de Billom Communauté

2 – Billom St Dier Vertaizon Communauté

Après avoir procédé au vote, la première proposition a obtenu 11 voix et la deuxième deux voix.

2 – Régularisations cadastrales

Monsieur le Maire explique qu'il conviendrait de corriger les erreurs suivantes constatées sur le cadastre et confirmées lors du passage du géomètre.

- Village des Côtes : le chemin tracé sur le plan cadastral ne correspond pas à la réalité des emprises,
- Village de la Martre : des échanges de terrain n'ont jamais été actés

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour régulariser ces dossiers auprès du service du Cadastre, et faire établir les documents d'arpentage en accord avec les propriétaires riverains concernés

3 – Décisions modificatives

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les virements de crédits présentés par Monsieur le Maire, afin d'inscrire en section d'investissement l'acquisition des radiateurs des logements sociaux ainsi que les nouveaux ordinateurs pour l'école (remplacement suite au vol). Radiateurs logements sociaux : 7017 € et matériels informatique pour l'école : 8 366 €.

4 – Succession M. CHEMINAT Paul.

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée du testament de Monsieur Paul Cheminat par lequel il lègue à la commune la somme de 101 905.73 € à charge pour elle d'entretenir la concession familiale. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce legs.

5 – Désignation des délégués au sein du C.L.I.S.

Le mandat des représentants communaux à la Commission Locale d'Information et de Surveillance du CET de la Barbade ayant expiré, il convient de désigner de nouveaux membres pour la commission de suivi. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne comme :

- Membre titulaire : Monsieur André RONGERE
- Membre suppléant : Monsieur François FUSTIER

6 – Programme projet d'école

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur la partie 3(programme) de l'étude menée par l'Ophis, qui permettra la consultation et le choix de l'architecte. Après projection vidéo et discussion, le Conseil Municipal émet le souhait que la superficie de deux classes soit portée de 50 m² à 60 m².

Le Conseil Municipal, compte tenu de cette observation, valide cette phase 3 et autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation d'architectes.

7 – Questions diverses

Travaux d'aménagement du village de la Martre : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer l'avenant n° 1 relatif à des travaux supplémentaires (+ 8 566.45 €) sur ce programme ce qui porte le marché Colas à 207 559.45€ H.T. Les sommes inscrites au budget sont suffisantes.

Défiibrillateur : Le Conseil Général a accordé la subvention demandée par la commune, soit 750 €, pour l'acquisition d'un défiibrillateur. Celui-ci sera installé en extérieur sous le préau de la salle des fêtes.

Informations :

- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur le Président du Valtom expliquant l'inutilité d'un projet de centre d'enfouissement mené par le groupe Pizzorno.
- Le contrôle des installations d'assainissement autonome aura lieu en fin d'année sur le territoire de la commune. Monsieur le Maire demande aux habitants concernés de faire le meilleur accueil aux techniciens.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.